

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-006-11136/21/CM

■ Transfert des aides financières dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagés sur la ville de Marseille - Approbation de la décision de transfert ANRU portant transfert d'opérations du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) à la Métropole Aix-Marseille-Provence
10574

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le GIP MRU a été créé dans le cadre d'une convention constitutive par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 avec pour objet l'élaboration et la mise en œuvre du Grand projet de ville de Marseille-Septèmes.

Il rassemble l'Etat, la Ville de Marseille, la Métropole (venant aux droits de l'ex Communauté Urbaine de Marseille), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la ville de Septèmes-les-Vallons, l'Association Régionale des Organismes HLM (AR HLM) et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sa durée a été ajustée en conformité avec la durée des projets que l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) conventionne, prorogée à diverses reprises et en dernier lieu, par un avenant n°7 à la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2019.

En application de l'article 116 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, la convention constitutive du GIP ayant été conclue pour une durée déterminée et en l'absence de son renouvellement, la dissolution du GIP a pris effet au 31 décembre 2019.

Par suite, l'ensemble des missions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage du groupement ne pouvaient donc plus être assurées par le GIP MRU après le 31 décembre 2019.

Dans ce cadre et afin de garantir la poursuite et le suivi des opérations de renouvellement urbain sur Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain et en sa qualité d'interlocuteur unique des partenaires du renouvellement urbain, a acté, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019, la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine et des missions conduites en qualité de maître d'ouvrage par le GIP MRU.

La reprise de ces activités nécessite toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes PRU et du protocole de préfiguration du NPNRU.

En effet, au titre de ces engagements, le GIP était bénéficiaire de subventions de l'ANRU.

Aussi, la poursuite de ces opérations par la Métropole en qualité de maître d'ouvrage nécessite un transfert à son profit de ces opérations et des subventions afférentes de l'ANRU.

Les subventions de l'ANRU relatives au Programme National de Rénovation Urbaine ont déjà fait l'objet d'un transfert au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les deux décisions de transfert ANRU ont ainsi été approuvées par la Métropole par décision n°21/298/D du 17 mai 2021.

Aussi, une décision de transfert doit à présent être conclue entre l'ANRU, le GIP MRU et la Métropole pour les opérations du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de

Renouvellement Urbain afin de déterminer les modalités de reprise de ces engagements et du transfert des subventions de l'ANRU au profit de la Métropole.

Il s'agit plus précisément de vingt-deux opérations contractualisées sous maîtrise d'ouvrage du GIP MRU dont sept opérations ont déjà été engagées auprès de l'ANRU par le groupement.

Les quinze opérations devront faire l'objet d'une demande d'engagement auprès de l'ANRU par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les sept opérations déjà engagées auprès de l'ANRU par le GIP MRU sont les suivantes :

Numéros d'opération ANRU (IDTOP)	Intitulé des opérations
C0322-14-0017	CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine
C0322-14-0044	CD 8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle
C0322-14-0005	CA1 - Etudes urbaines et sociales Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
C0322-14-0051	CB3a bis - AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase d'élaboration
C0322-14-0019	CB5 - Accompagnement de la transition La Savine
C0322-14-0022	CB9 - Concertation - Communication Saint-Antoine / La Bricarde / La Castellane
C0322-14-0036	I.1 - Maisons mobiles du projet

Les quinze opérations contractualisées sous maîtrise d'ouvrage du GIP MRU dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sont les suivantes :

Numéros d'opération ANRU (IDTOP)	Intitulé des opérations
C0322-14-0003	A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination
C0322-14-0006	CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
C0322-14-0009	CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy
C0322-14-0018	CB4- Concertation - Communication Solidarité
C0322-14-0032	CB12 - GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau
C0322-14-0034	CB14 - Etudes urbaines et sociale Campagne Lévêque
C0322-14-0043	CA 13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2
C0322-14-0004	B9 - Concertation -Communication secteur Grand Centre-Ville – GPMM
C0322-14-0007	CA5 - Etudes urbaines et sociales Malpassé Corot
C0322-14-0008	CA8 - Concertation - Communication Saint Paul Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas
C0322-14-0031	CB10 - Etudes urbaines et sociales Consolat Mirabeau
C0322-14-0002	A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers
C0322-14-0010	CA11 - Concertation - Communication Grand Saint Barthélémy
C0322-14-0016	CA15 - Concertation - Communication PRIR Cadran Nord Est L2
C0322-14-0033	CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau

Il convient donc aujourd'hui d'acter avec l'ANRU et le GIP MRU le transfert du GIP MRU à la Métropole Aix-Marseille-Provence, des opérations du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et des subventions afférentes à l'ANRU

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 16 décembre 2021
Reçu en Contrôle de légalité le 7 janvier 2022

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° DEVT 012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de lutter contre l’habitat indigne et dégradé ;
- La délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole approuvant la reprise des activités d’élaboration et de mise en œuvre de projets de rénovation urbaine et des missions conduites en qualité de maître d’ouvrage par le Groupement d’Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) suite à sa dissolution ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L’avis du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le GIP MRU a été créé dans le cadre d’une convention constitutive par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 avec pour objet l’élaboration et la mise en œuvre du Grand Projet de Ville de Marseille-Septèmes ;
- Que la convention constitutive du GIP MRU ayant été conclue pour une durée déterminée et qu’en l’absence de son renouvellement, la dissolution du GIP a pris effet au 31 décembre 2019 ;
- Que l’ensemble des missions d’ingénierie sous maîtrise d’ouvrage du groupement ne pouvaient donc plus être assurées par le GIP MRU après le 31 décembre 2019 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain ;
- Que dans ce cadre, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole, la Métropole Aix-Marseille-Provence a, en sa qualité d’interlocuteur unique des partenaires du renouvellement urbain et afin de garantir la poursuite des opérations initialement conduites par le GIP MRU en sa qualité de maître d’ouvrage, acté la reprise de l’ensemble des activités d’élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine du GIP MRU à compter du 1er janvier 2020 ;
- Que dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le GIP MRU était bénéficiaire de subventions de l’ANRU ;
- Que la poursuite de ces opérations par la Métropole en qualité de maître d’ouvrage nécessite un transfert à son profit de ces opérations et des subventions afférentes de l’ANRU ;
- Qu’il convient d’acter avec l’ANRU et le GIP MRU le transfert des opérations et leur reprise par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui bénéficiera des subventions afférentes.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le transfert, du GIP MRU à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en accord avec l’ANRU, des opérations du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain suivantes :

IDTOP	Intitulé des opérations
C0322-14-0003	A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination
C0322-14-0006	CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
C0322-14-0009	CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy
C0322-14-0018	CB4- Concertation - Communication Solidarité
C0322-14-0032	CB12 - GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau
C0322-14-0034	CB14 - Etudes urbaines et sociale Campagne Lévêque
C0322-14-0043	CA 13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2
C0322-14-0004	B9 - Concertation -Communication secteur Grand Centre-Ville – GPMM
C0322-14-0007	CA5 - Etudes urbaines et sociales Malpassé Corot
C0322-14-0008	CA8 - Concertation - Communication Saint Paul Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas
C0322-14-0031	CB10 - Etudes urbaines et sociales Consolat Mirabeau
C0322-14-0002	A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers
C0322-14-0010	CA11 - Concertation - Communication Grand Saint Barthélémy
C0322-14-0016	CA15 - Concertation - Communication PRIR Cadran Nord Est L2
C0322-14-0033	CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau
C0322-14-0017	CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine
C0322-14-0044	CD 8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle
C0322-14-0005	CA1 - Etudes urbaines et sociales Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
C0322-14-0051	CB3a bis - AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase d'élaboration
C0322-14-0019	CB5 - Accompagnement de la transition La Savine
C0322-14-0022	CB9 - Concertation - Communication Saint-Antoine / La Bricarde / La Castellane
C0322-14-0036	I.1 - Maisons mobiles du projet

Article 2 :

Est approuvée la décision de transfert ANRU, ci-annexée, portant transfert du GIP MRU à la Métropole Aix-Marseille-Provence des opérations du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette décision de transfert ANRU et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est habilité à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions correspondantes auprès de l'ANRU, et à signer les documents y afférents.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous Politique E 110 - Opération n° 2018106900-Chapitre 4581194007.

Les recettes correspondantes seront constatées en section investissement sur les budgets 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Sous Politique E110-Nature 1321-Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER